

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance spéciale tenue ce **seizième jour de septembre 2003 à 19h00** au lieu ordinaire des sessions et à la quelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier
Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré

sous la présidence de Monsieur Laurent Carignan, maire, formant quorum. Le greffier est aussi présent.

Cette séance spéciale a été convoquée par le Maire, Monsieur Laurent Carignan et **avis spécial** a été signifié à chacun des membres selon la Loi.

03-09-285

Entente de règlement avec Sintra inc.

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres, le plus bas soumissionnaire conforme, Sintra inc. a réalisé des travaux de retraitement en place avec liant hydrocarboné et poudre de ciment pour le 10^e rang Est;

ATTENDU QU' à la suite de ces travaux, la Ville de Princeville a identifié des lacunes, a dénoncé son insatisfaction et, par conséquent, a conservé la retenue de 10% prévue au contrat;

ATTENDU le rapport d'expertise effectué pour le compte de la municipalité;

ATTENDU la proposition de règlement déposée par Sintra inc.;

EN CONSÉQUENCE sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu :

1° QUE ce conseil accepte la proposition de Sintra inc. dans le règlement du contentieux concernant les travaux de réfection de chaussée du 10^e rang Est qui se détaille comme suit :

Superficie approximative :	37 940 m ²
Traitement de surface simple avec pierre 5-10mm	
Prix traitement simple :	1.50\$/m ² (avant taxes)
Surplus pour émulsion polymère :	8 194.80\$ (avant taxes)

et dont le partage se fera de la façon suivante :

Traitement de surface

- Sintra	50%
- Ville de Princeville	50%

Émulsion polymère

- Sintra	3 194.80 \$
- Ville de Princeville	5 000.00 \$

Une garantie d'un an est consentie par Sintra inc. pour les travaux qui seront exécutés en vertu de la présente résolution;

- 2° QUE ce conseil accepte de payer les montants sus mentionnés et à donner quittance à la compagnie Sintra inc. suite à l'exécution des travaux ci-haut décrits faits conformément aux attentes de la municipalité;
- 3° QUE la retenue de garantie de 51 832.51 \$ soit libérée aussitôt les travaux exécutés et acceptés;
- 4° Que la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés relatifs à cette résolution.

ADOPTÉE

03-09-286

Mandat à un laboratoire

ATTENDU QUE les travaux de voirie de la rue St-Jean-Baptiste Nord nécessitent des vérifications et des analyses en laboratoire;

ATTENDU QUE deux offres de service détaillées ont été présentées;

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de contrôle de matériaux, de pose et de compacité pour les travaux de voirie de la rue St-Jean-Baptiste Nord à Laboratoires Shermont au coût de 18 385.50 \$ avant taxes;

QUE cette dépense soit affectée aux règlements d'emprunt suivants dans la proportion indiquée :

- no 2002-44	43.6%
- no 2002-45	56.4%

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les déboursés décrétés à la présente résolution.

ADOPTÉE

03-09-287

Levée de la séance spéciale

Tous les sujets de la présente séance étant épuisés sur la proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Claude Ménard, la présente séance spéciale est unanimement levée.

ADOPTÉE

Mario Juaire, greffier

Laurent Carignan, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière